Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 23 ramadan 1440
28 mai 2019

N° 58

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2274**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2281**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2285**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2287**
Avis aux créanciers..... **2292**
Convocations
Sociétés anonymes **2293**
Sociétés à responsabilité limitée **2302**
Actes Administratifs
Avis au public **2303**
Divers
Avis au public..... **2304**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de GAT VIE..... **2306**
Bilan de GROUPE GAT ASSURANCES **2309**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Groupe GAT ASSURANCES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires du GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE « GAT ASSURANCES »,

I- Rapport sur les états financiers consolidés

1- Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2017, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 90 919 818,891 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9 351 151,527 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4- Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

5- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

* Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

* Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

* Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

* Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

* Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

* Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

* Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

* Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans ce cadre, nous invitons la société à veiller au respect de l'article 32 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, qui traite des conditions de représentation des engagements des contrats en unité de compte par des actifs.

Par ailleurs, les sociétés du groupe doivent se conformer aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales traitant des participations croisées.

Tunis, le 08/04/2019

Les commissaires aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOUIRINE

ECC MAZARS

Mohamed Hédi KAMMOUN

2019R01480SANB2

Autorisation

Société TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au capital de : 34.500.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

MF : 11825 W A M 000

RC : B125171997

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 janvier 2017 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 27 février 2017, sous le numéro 17801559, quittance numéro 2091, les Administrateurs ont autorisé la direction générale :

1- A faire apport en nature à la COPIT des terrains cités ci-dessous à la valeur Totale de 14660970 DT:

- Terrain Rayen 2 TF 79164 Ben Arous.

- Terrain Rayen 1 TF 79165 Ben Arous.

- Terrain Gamha TF 59205 Ben Arous.

2- A signer la convention d'apport des terrains sus indiqués, établie entre la COPIT et la SOTUCHOC afin de fixer les termes et les conditions de cet apport.

2019R01484SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

DE LA SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ERROUKI

Identifiant unique : 1364288 K

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 1 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10 - 3054 Sakiet Eddayer, chez la société Nutrisud, Sfax.

Objet social : L'exploitation agricole et l'élevage sous toutes ses formes...

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Deux copies originales du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/5/2019, a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 13/5/2019, sous le n°19502432, quittance n°M002633, ont étés déposées au service commercial administratif auprès du tribunal de première instance de Sfax, le 20/5/2019 sous le n°AC08762019.

Le montant de l'augmentation de capital : 1 000 000 dinars par voie d'apport en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société MEDIMIX et la société NUTRISUD.

Actions à émettre : 100 000 actions nominatives de 10 dt chacune.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert auprès de la BNA, agence Soliman.

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

2019R01485SANB2

GAT VIE

SA au capital social : 7.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

MF n°: 033270B RC n°: B11543719997 CNSS n° 7620-459

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2019

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella à Tunis le 03/05/2019 sous le numéro 19801256 quittance n°45229,l'Assemblée Général Ordinaire de GAT VIE a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2018, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2018, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2018 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 bénéficiaire qui s'élève à 2 359 966 Dinars de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice 2018	**2 359 966,330**
Résultats reportés	656 882,218
Reliquat	**3 016 848,548**
Réserve légale	150 842,427
Reliquat	**2 866 006,121**
Fonds social	50 000,000
Bénéfice à distribuer	1 120 000,000
Résultats reportés 2018	**1 696 006,121**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 16 dinars par action et ce à partir du 01/07/2019 au siège social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2019 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2019 la somme totale de 12.000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Cabinet ECC-MAZARS représenté par M. Mohamed Hédi KAMMOUN, pour une période de 3 ans (2019-2020-2021) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

---

GAT VIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la société « GAT Vie »
92-94, Avenue HédiChaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « GAT Vie » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GAT Vie » , qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 134 236 320 dinars, des capitaux propres positifs de 11 892 100 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2 359 966 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Dans ce cadre, nous invitons la compagnie à veiller sur le respect de l'article 32 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, qui traite des conditions de représentation des engagements des contrats en unité de comptes par des actifs.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT Vie »avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 03 avril 2019
Le commissaire aux comptes
Mohamed Hedi KAMMOUN
ECC Mazars
2019R01509SANB2

Renouvellement du Mandat du Directeur Général

BANK-ARAB BANKING CORPORATION-TUNISIE "BANK ABC -Tunisie"

Société anonyme

Au capital social de soixante huit millions (68.000.000) de dinars tunisiens

Siège social : les Berges du Lac 2045 A.B.C BUILDING

Registre national des entreprises : B0577975

Suivant le procès-verbal n°2-2019 du Conseil d'Administration du 27 mars 2019 enregistré à la recette des finances sous le n°19701999 et la quittance n°M042367 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 12 Avril 2019, il a été décidé de renouveler le mandat de M. Ali Kooli en sa qualité de Directeur Général, et ce pour une période de trois (3) ans 2019, 2020 et 2021.

2019402089SANB2

"SMVDA ESSAADA"

Société anonyme

Capital social : 420.000 dinars

La Ferme Tebourba 1 - Mannouba

Matricule Fiscal : 954726M/A/M/000

Registre de commerce : B241712006

CNSS : 401015-17

Suivant l'AGO du 4 avril 2019 enregistré à la recette des finances de Tebourba le 8 avril 2019 n° de quittance M0018288, n° d'enregistrement 19700501.

- Approbation des rapports d'activité de la société du 01/9/2015 au 31/8/2018.

- Approbation des états financiers des exercices 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

- Approbation des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

- Affectation des résultats des exercices 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

- Donne quitus aux membres de Conseil d'Administration.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration

- Désignation de M'Hamed Hamzaoui commissaire aux comptes pour les exercices 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

Un exemplaire du PV a été déposé au registre national des entreprises le 15 avril 2019.

2019402090SANB2

Augmentation du capital

Société PRIMEURS DE MEDITERRANEE "PRIMED"

S.A au capital social de : 5.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Amen El Bouhaira - 2ème Etage Rue du Lac Windermere - Les Berges du lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1122280H

En vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22/02/2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 18/3/2019, sous le n°19501637, quittance n°2137 et de la déclaration de souscription et de versement enregistrés à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 15/5/2019 n°19802975 - Quittance n°3784 et la liste des souscripteurs enregistrés à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 15/5/2019 - n°19802973 - Quittance n°3783, dont un exemplaire du dossier a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 16/5/2019, le capital social de la société a été porté de deux millions cinq cents mille Dinars (2.500.000 DT), à cinq Millions Dinars (5.000.000 DT) et ce par la création de (25.000) actions nouvelles de 100 dinars chacune. L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2019402091SANB2

Projet d'augmentation du capital social

Société SHAUBER S.A.

Société anonyme

Au capital social de 3 271 000 DT

Siège social : 58, avenue Tahar Ben Ammar, Karawen 4, appart, n°2, Menzah 9, 1013 Tunis

Registre de commerce : B2430132010

Matricule fiscal : 1135651 J/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue, le 19 février 2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis, en date du 24 avril 2019 sous le n°1980247, quittance n°M003263, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous le numéro AC01782019 en date du 21/5/2019, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social de la société SHAUBER S.A de 1 170 000 DT pour le porter de 3 271 000 DT à 4441000 DT par un apport en numéraire d'un montant de 1000 000 DT (avec la création de 10 000 actions nouvelles de 100 DT chacune à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription) et par une conversion de créance de 170 000 DT (avec la création de 1700 actions nouvelles de 100 DT chacune).

- Le montant sera versé au compte indisponible numéro 05 016 000 0870870750 08 ouvert à la Banque de Tunisie (BT) Agence El Manar Al Saoud.

- Le délai d'exercice du droit préférentiel de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution du présent avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée.

2019402105SANB2

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Société anonyme

Adresse : 5 bis, Rue Mohamed Badra - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0015094B

Matricule fiscal : 015094 B/A/M/000

CNSS : 31-69289

En vertu :

- De l'article 36 des statuts de la Banque;

- Du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27/6/2018 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 28/6/2018, quittance n°M0057611, enregistrement n°18703957 ;

- Et de la Délégation des pouvoirs de signature enregistrée à la recette des finances Rue d'Autriche le 7 mai 2019, quittance M046695, enregistrement n°19802003;

Le Directeur Général de la Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", donne pouvoir de signature à :

Monsieur Mourad Mellouli, Directeur Central des Affaires Juridiques et du Contentieux, Monsieur Mohamed Hédi Bayar, Directeur Central de la Trésorerie, Monsieur Rochdi Abdennadher, Directeur Central du Corporate et du Retail Banking par intérim, Monsieur Mhamed Ben Hassine, Directeur des Opérations Bancaires, Monsieur Hatem Ben Halima, Directeur du Contentieux, Monsieur Hichem Ben Salah, Directeur Assistance Juridique du Réseau, Monsieur Helmi Ben Chaabane, Directeur Régional Tunis I par intérim, Monsieur Mohamed Amine Boukadida, Directeur Régional Tunis II par Intérim, Monsieur Anis Njah, Directeur Régional Centre et Sud par intérim, Monsieur Slim Masmoudi, Chef de Département Corporate Banking, Madame Elhem Laatiri Jeribi, Chef de Département des Etudes Juridiques et Madame Nabiha Hamrouni épouse Habita, Coordinatrice des Services au Département des Actes et Garanties, de signer conjointement deux à deux toute convention de crédit accordée par la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que tous actes Juridiques notamment les mains levées, et ce à l'exception des transactions immobilières hors opérations de leasing (vente et achat).

2019402108SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

"PFLS CONSULTING" Sarl

M.F : VAM0001003877

Suivant PV d'AGE du 20-02-2018 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 13-4-2018 Quittance M002660, enregistrement 18802439 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Sfax le 3/12/2018 sous le numéro 201856891, il a été décidé de désigner Mr Iath Ben Egha Titulaire de la carte d'identité n°00132367 un commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2017 2018 2019.

2019B00278SRLB2

Désignation et renouvellement du mandat de gérant

Société AYADI ET FILS «S.A.F»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 750.000 Dinars

Siège social : 55 avenue Kaireddine Pacha - 1082 Tunis

MF : 1125640A/A/M/000

RC : B01189892009

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, du 14 mai 2019, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 17 mai 2019 sous le n°19802759, quittance n°M060168, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Tunis le 21 mai 2019 sous le n°201924751.

Il a été décidé la désignation et le renouvellement du mandat de gérant Monsieur Ridha Ben Ali Ayadi pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2021.

2019402104SRLB2

Sté Energy Power And Telecom Engineering

Sarl au capital de 4 000 Dinars

Siège social : Résidence El Habib - H586 - Rue 12987 - Raoued

MF : 1522847 CAM 000

Suivant PV de l'AGE en date du 19/4/2019 enregistré à la recette des finances de Raoued le 23/4/2019, sous le n°19501471 Quit n°50567, dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du registre National des entreprises sous le n°201921439 en date du 02/5/2019, le capital social est porté de 4.000Dt à 100.000Dt par la création des parts nouvelles.

2019402112SRLB2

AUTRES SOCIETES

Nomination d'un Gérant

Etablissement Saadallah Abdelkarim

Suivant acte sous seing privé en date du 14 Mai 2019 enregistré au Bardo le 15 Mai 2019, quittance numéro 57217, enregistrement numéro 19801908, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 17 Mai 2019 sous le numéro 201924232. Monsieur Saadallah Abdelkarim, commerçant industriel en agro-alimentaire, a nommé Monsieur Saadallah Mohamed Anouar gérant de son établissement avec les pouvoirs les plus étendus et pour une durée illimitée.

2019T00867SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances la Goulette n° 62695 Mme Nadia Angroi a vendu à Mr Ali Jomli la totalité du fonds de commerce destiné à la vente et réparation des téléphones portables sis à 40 Av. Habib Bourguiba El Aouina Tunis, les oppositions seront adressées à la vendeuse à son adresse Résidence Mercure App 2.1 Jardins Menzah2 M'nihla Ariana, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT. Cette vente a été publiée au journal Echourouk paru le 18/5/2019.

2019T00862FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 8/6/2016 enregistré à la recette des finances du Lac le 14/6/2016 Quittance n° M068492 Enregistrement n°16206363. La Société l'orchidée ayant l'identifiant unique numéro 0949408/R et demeurant à rue Taha Hsin n°5 Ariana en la personne de son gérant Mohamed Nadim Lajnef, a vendu à La Société collection group Sarl ayant l'identifiant unique numéro 1325117 /Y et demeurant rue Ahmed Karoui n°1 Sousse Médina Sousse en la personne de sa gérante Rania Tikar, le Fonds de commerce de des vêtements prêts à porter, accessoires et chaussures avec ses éléments corporels et incorporels sauf la marque commerciale sis aux boutiques 1-2-3 du centre commercial Kenza passage du Lac Victoria les Berges du Lac Tunis.

A partir de la publication de cet extrait au JORT et dans un délai n'excédant pas 20 jours, les oppositions seront adressées à Mohamed Nadim Lajnef demeurant rue Taha Hsin N°5 Ariana.

Cette annonce a été publiée au Journal "الشروق" en date du 19/5/2019.

2019T00868FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/5/2019 enregistré à la recette des finances Beb Souika en date de 8/5/2019 enregistrement n°19201260 reçu n°M042726 dont il y a eu vente du fonds de commerce du local commercial destiné comme café de catégorie n°1 situé à rue Beb Saadoun n°123 Tunis entre monsieur Mohamed Imed Mestiri et Mounir Mestiri comme étant vendeur et madame Moufida Jouini comme étant acquéreur. Toute opposition doit être réclamée à l'adresse du bureau d'avocat maître lobna Ben Chaabane situé au rue de Liberté n°44/46 5ème étage Tunis et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'apparition du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne après la publication de cette vente dans le journal Essahafa sous le numéro H19002096 et le journal la Presse sous le numéro Fn°M19002095.

2019R01510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse le 18/11/2015 sous le n°15202437, quittance n°M077065, Mme Bouzguarrou Radia Titulaire de la CIN n°2867885 a vendu à Mr Hadji Chokri titulaire de la CIN 05588291, tout le fonds de commerce (vente vêtements sportifs) sis à avenue de la République n°42 Sousse.

Les oppositions seront adressées à l'acheteur à Mr Hadji Chokri à son adresse à savoir avenue de la république n°42 Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

2019S00629FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 02/4/2019 enregistré à la Recette des Finances Rue Victor Hugo Sousse le 4/4/2019 sous le n°19200890, n° de quittance 26254, Mr Slim Ben Moncef Sghaeir, demeurant 72 rue Tarmadhi Khezama Ouest Sousse c.i.n n°05595747, identifiant unique 15304695, a vendu à Mme Rania Bent Ahmed Houas, c.i.n n°08470378, demeurant rue de la poste Sahloul Sousse, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans l'activité de station de lavage auto à rue n°2041 Khezama Ouest Sousse.

L'acheteur a élu domicile au local où est exploité le fonds.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 18/4/2019.

2019S00630FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 30/4/2019 et enregistré à la recette des finances Nasralah le 5/3/2019 sous le n°19200347 quittance n°M007751 ; Mr Yassine Kadechi a vendu la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels de la pharmacie catégorie A à localité El Mnara délégation Nasralah à Mr Heni Nabil.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les vingt jours à partir de la date de la publication au JORT auprès de l'acheteur Mr Heni Nabil à l'adresse de la dite pharmacie.

2019S00631FCCC2

Résiliation d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 14/5/2019 sous le n°19700418 reçu n°M017487 Amine

Boukadida (titulaire de la CIN 09341551) domicilié à Kalaa Sghira Sousse et Ahmed Boukadida (titulaire de la CIN 09282095) domicilié à Kalaa Sghira Sousse ont résilié le contrat vente du fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira Sousse le 9/01/2019 sous le n°19200034 reçu n°921 qui concernant la vente du fonds du commerce issue exploité comme boucherie enregistré au registre de commercé à la tribunal de 1ère instance sous le n°A9126032017 matricule fiscal numéro 1480219/W.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk n°10169 du 22/5/2019.

2019S00690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 3/5/2019 enregistré à la recette des finances de rue de l'indépendance Sousse, sous quittance n°Mo27872 n° d'enregistrement 19201476.

Mr Mohsen Mlouka titulaire du C.I.N n°02952554, a vendu à Mr Mohamed Jemaa Mahjoub titulaire du C.I.N n°02826609, la totalité du fonds de commerce situé à la rue Khaled Iben Walid Sousse, représentant un café.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à l'adresse du fonds cédé dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis. Cette annonce est publiée dans le quotidien et Achourouk du 21/5/2019. IP319/00509.

2019S00691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 11/4/2019 enregistré à Sousse le 26/4/2019 sous le n°19201107, Reçu n°M033040 Monsieur Mahmoud SLIMANE demeurant à l'Immeuble Slim Center Khézema Est à Sousse titulaire de la cin n°08462387 du 4/01/2018, ayant son identifiant unique sous le n°09855885 y a vendu à Monsieur Khalil Bouanene, demeurant au Rue Om Hassan El corniche de Bizerte, titulaire de la cin n°08915142 délivrée à Tunis le 28/01/2011 la totalité du fonds de commerce du salon de thé dénommé «MADO» sis à la résidence "LAS VEGAS" Rue Taha Housseine Khézema Est à Sousse consistant en un rez-de-chaussée et un sous-sol destiné à l'exploitation d'une galerie avec un salon de thé - une salle de sport, une salle d'exposition, une salle de coiffure et de beauté, vente de produits de beauté et parfumerie, la vente de lunette optiques, médicales et solaires, la vente d'appareils électroniques, la vente de nécessaires de l'habitat, la vente de vêtements prêt à porter, la vente de chaussures, la vente de tous les produits alimentaires, boulangerie, pâtisseries, sorbets, fast-food, restaurant et vente de tous accessoires, Banque et matériels de bureaux (tous produits alcoolisés sont interdits) ; objet du contrat de location par un acte sous seing privé signé avec le propriétaire des murs Monsieur Hédi Ben Ahmed Mensi en date du 29/01/2014 dûment enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 11/02/2014, n° 14300469, Reçu n°M009063 pour une durée de cinq ans à partir du 01/02/2014 avec ses éléments corporels et incorporels,

Les oppositions sont recevables entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Mehdi Noureddine, Avocat à Sousse, sis au 01 Rue Ahmed Karoui, 4000 Sousse, ayant son immatricule fiscal n°1183872/P.

Cette annonce est parue au journal «Le Quotidien» en date du 22/5/2019 page 09. Annonce parue au journal «Echourouk» en date du 22/5/2019 page 27.

2019S00692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/02/2019 enregistré à la recette des finances de la République Tunisienne selon reçu en date du 13/3/2019 sous le n° d'enregistrement 19200322, n° de Quittance 4645, Mr Hamza Arous CIN 11096612 a vendu à Mr. Aziz BAba C I N 01052657 la totalité de son fonds de commerce vente des gâteaux et glace situé à Ramla Kerkennah Sfax.

Toutes les oppositions seront reçues chez Mr Aziz Baba situé à la route de l'aéroport Klm 4 Sfax.

2019X00748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 19/4/2019 enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 22/4/2019 sous le n°19200284 quittance n°M020258, Mr Mezin Ayedi titulaire de la CIN n°11025051 a acheté de la part de Mme Mongia Ayedi titulaire de la CIN n°01294463, la totalité du fonds de commerce exploité : activité de vente différents produits en détail réputé «Espace Ayedi» sis à la route Taniour Km 5.5 Chihia Sfax, son unique identifiant 1145386/R, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien "Essabeh" sous le n°22404 en date de 26/4/2019.

2019X00758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 10/5/2019 enregistré le 13/5/2019 sous le n°19201523 (reçu n°M071209) rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax Mme Wisal Besbes pour son propre compte et pour le compte de sa fille mineure Meryem Louati par ordonnance sur requête demeurant à route Saltnia Km 5,5 Sfax et Mademoiselle Omaima Louati demeurant à rue Hafouz Sfax.

Ont vendu à Mr Mohamed Louati demeurant au complexe "ELintilaka Centre" 5ème appartement n°2 Sfax, la totalité de leurs parts dans l'indivision du fonds de commerce exploité au local n°9 complexe «ELintilaka Centre» rez-de-chaussée avenue Elhabib Achour Sfax inscrit au du registre de commerce au tribunal de première instance de Sfax sous n°A14211197 destiné au commerce de montres est horloges avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur au domicile élu soit le local du fonds de commerce sis au local n°9 complexe "ELintilaka Centre" rez-de-chaussée avenue Elhabib Achour Sfax dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Attendu que cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal quotidien "Essahafa" du 20/5/2019 page 18.

2019X00760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 10/5/2019 enregistré le 13/5/2019 sous le n°19201524 (reçu n°M071213) rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax Mme Wisal Besbes pour son propre compte et pour le compte de sa fille mineure Meryem Louati par ordonnance sur requête demeurant à la route Saltnia Km 5.5 Sfax et Mademoiselle Omaima Louati demeurant à la rue Hafouz Sfax, ont vendu à Mr Mohamed Louati demeurant au complexe "ELintilaka Centre" 5ème appartement n°2 Sfax, la totalité de leurs parts dans l'indivision du fonds de commerce exploité au local n°13 complexe «ELmanar» avenue Elhabib Maazoun Sfax destiné au commerce de montres est horloges.

Toutes les oppositions seront reçues, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur au domicile élu soit le local du fonds de commerce sis au local n°13 complexe "ELmanar" avenue Elhabib Maazoun Sfax dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Attendu que cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal quotidien "Essahafa" du 20/5/2019 page 18.

2019X00761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 20/5/2019 sous n°19201618 Quittance n°M062605. Mme Amina Bouneb, titulaire de la CIN n°08451330 a vendu et cédé la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Vente prêt à porter, sis à la Rue Taieb Mhiri à M'Saken avec leurs éléments coyorels et incorporels à Mr Béchir TORZEK, titulaire de la CIN n°08491880. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le quotidien» du 22/5/2019.

2019A00210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 02/5/2019 enregistré à la recette des finances de Médenine le 15/5/2019 quittance n°M057197, enregistrement n°19201875, les héritiers de Mme Fadhila Bent Hsan Habri, représentés par Mr Jabeur Ben Habib Jabri titulaire de la CIN n°08606810, a vendu à Mr Ali Ben Mustapha Atia, titulaire de la CIN n°13469473 le fonds de commerce destiné a tous types de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels situé au 20 rue Farhat Hached Médenine.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2019M00237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistrée à la recette des finances de Sidi Hssin en date de 16/5/2019, quittance numéro M054620 numéro d'enregistrement 19201556. Monsieur Mohamed Faouzi Ben Hemdene Boukhayateya titulaire de la carte d'identité n°07266674 a vendu à Madame Amira bent Ezzeddine Azzouz, titulaire de la carte d'identité n°06390890 tout le fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels «commerce épices et salaisons» sis à la Rue 4667 n°6 Ezahrouni 2052 Tunis.

Toutes oppositions seront acceptées entre les main de l'acheteur à l'adresse du fonds vendu dans le délai légal du 20 jours qui suivent la publication aujort ; il a été publié au journal «Echourouk» le 22 Mai 2019.

2019N00410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé du 9/5/2019, enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 14/5/2019 (quittance n°MO22016, enregistré sous le n°19200715).

Monsieur Hlel Sami titulaire de la carte d'identité nationale n°05611569 du 6/4/2004, vend au profit de sa mandataire Mme Hatab Souhir titulaire de la carte d'identité nationale n°08112345 du 24/02/2000 à Madame Rayes Naziha titulaire de la carte d'identité nationale n°05629028 de 29/4/1998, tout le fonds de commerce utilisé comme café situé au rue de 20 mars cité Bougatfa 7080 Menzel Jemil Bizerte avec tous ces constituants morales et matérielles.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Khadhraoui Hichem avocat à la cour de cassation sis à immeuble Hyppo centre bloc B appartement n°2, rue la Goulette Bizerte dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce est publiée dans le journal "Echourouk" de 21/5/2019.

2019W00193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bizerte le 8/5/2019 enregistrement num 19202185 quittance n°M045794. Bachra Grira a vendu à Maissa Ben Hassoun titulaire de la cin 08995157 du 23/3/2017. Le fonds de commerce situé à la rue Abou Bakr Bakir à Bizerte exploité dans l'activité de tout commerce.

Les oppositions seront reçues au bureau de maître Bejaoui Bessem et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié dans le journal le temps du samedi 11 mai 2019 numéro 14726.

2019W00194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 8 mai 2019 enregistré à la recette des finances à Mateur Le 13 mai 2019, quittance n°M031192 et n° d'enregistrement 19201015 Monsieur Hasan Ben Mohamed Abdallah Ben Mahmoud titulaire de la carte d'identité nationale n°01567750 en date du 17 août 2011 a vendu à Madame Imen Bent Khemais Bouthlija titulaire de la carte d'identité nationale n°08127774 en date du 24 décembre 2018. Le fonds de Commerce «Toute Activité Commerciale» Avenue Habib Bourguiba Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise au 88 Cité El Omran Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux journaux Echourouk et le quotidien du 27 mai 2019.

2019W00195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P daté du 8/5/2019 enregistré à la recette des finances quai Tarak Ibn Zied Bizerte le 10/5/2019 (reçu n°46335, n° d'enregistrement 19202222).

Madame Loukil Fthia, titulaire de CIN n°01392385 a vendu tous les éléments corporels et incorporels de son fonds de commerce sis à n°71, rez-de-chaussée Immeuble Bizerte centre Bizerte, à Madame Bejaoui Imen, titulaire de CIN n°08944504 demeurante au boulevard 7 novembre n°108 Bizerte.

Toute opposition devra se faire auprès de l'acheteuse, à son domicile vingt (20) jours au plus tard après la parution de la présente au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk parus le 18 mai 2019.

2019W00197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

M.F : C 0968533

Par acte sous-seing privé rédigé le 3/5/2019 enregistré à la recette des finances de Monastir le 8/5/2019 sous le n°19202451 quittance n°MO36103 la Sté Hamed et Lotfi Messtiri Sté SARL située à place de l'indépendance Monastir a vendu à Madame Bouzguarrou Sonia la totalité du fonds de commerce qui lui appartient constitué au local situé place de l'indépendance Monastir enregistré au registre national des établissements sous le N° C 0968533.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Maitre Sayadi Ameur Avocat à son cabinet situé à immeuble Echraka escalier E 1er étage Monastir dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Une annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 18/5/2019 Monastir le 17/5/2019.

2019P00246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Denden sous le numéro 19200884 quittance n°M026724 rédigé par maître Fatma Arfaoui avocat sis au 5 rue Habib Bourguiba le Bardo Immeuble le triangle médical Bureau B 12 Mr Hamda Chrif (cin n°08344801) en tant que représentant en tant que représentant de sa mère, Mme Lilia Khablashi par procuration rédigé par maître Nader Trabellsi a vendu à Rachida Saadi cin n°00688956 la totalité du fonds de commerce exploité pour restaurant (Mac Régal) sis campus commercial Tarak Iben Zied cité Amal Manouba Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau du Maître Fatma Arfaoui avocat sis au 5 rue Habib Bourguiba le Bardo Immeuble le triangle médical Bureau B 12, dans un délai minimum de 20 jours à partir de la parution au jort.

Cet avis a été publié au journal le quotidien du 12/5/2019.

2019402114FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce "gérance libre"

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 5/2/2019 quittance n° M008124 n° d'enregistrement 19300428; la société Touristique de l'île de Djerba titulaire du matricule fiscal n°040782P et registre de commerce n°B163531996 a loué la totalité du fonds de commerce de l'hôtel dénommé YADIS DJERBA sis à la zone touristique Djerba Midoun de catégorie 5 étoiles et d'une capacité de 332 chambres et disposant d'un permis d'exploitation hôtelière selon l'agrément

ONTT n°0266 du 9/3/1990 à la société Tourisme Services et loisirs (TSL), demeurant à l'immeuble Zaara Appartement 5-1 Rue Ibn Battouta le Kram, titulaire du matricule fiscale n°1056987Q et registre de commerce n°B0147152008 pour une durée de Neuf ans, commençant le 01 mai

2019 et finissant le 30 Avril 2028 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce est parue au journal la Presse du 23 Mai 2019.

2019R01486FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/5/2019 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 14/5/2019 sous le n°19301274 quittance n°038848 la Sté «FIRST VISION» immatriculée au registre de commerce sous le numéro B03192612009 et à la recette des finances sous le numéro 1125274Y et représentée par son gérant Mr Hassen Berhouma titulaire de la C.I.N n°08156233 a loué à la Société "TOUTA CLEAN" ayant le matricule fiscal n°1623972S en gérance libre tous le fonds de commerce sis à Av Ahmed Tawfik El Madani Khzema Ouest Sousse Jawhara et exploité dans le commerce au détail de produits divers pour une durée d'une année à partir du 01/5/2019 renouvelables par tacite reconduction.

2019S00682FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/4/2019 enregistré le 18/02/2019 à la recette des finances route El Ain Sfax (n°19300549 Quittance n°M023984) Mr Mounir Koubâa agissant au nom de Mr Becem Koubâa a loué à Mr Bilel Mifteh demeurant à la route de Gabès km8 impasse Bouhajeb Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route Menzel Chaker km 4.5 Sfax entant que restaurant nommé "ZEMZEM" avec tous ses éléments matériels et moraux pour une durée de 3 ans.

Une annonce de cette location a été publiée au Quotidien «Essahafa» le 18/4/2019.

2019X00753FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Location gérance)

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances en date du 14/5/2019 n°19302326 quittance n°M074970, Mrs Amir Derwich a loué à Mme Fatma Joulak, en forme de location gérance, la totalité du fonds de commerce destiné pour l'activité de vente des vêtements en détail avec tous les éléments corporels et incorporels sis à l'avenue de la république Hammamet. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Nabil Ati Avocat sis à 97 avenue El Koweït 3ème étage bureau n°31 Hammamet 8050 dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 21/5/2019.

2019N00407FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date de 25 mars 2019, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 7 Mai 2019 sous le n°19301179 quittance n°M036581.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus, dans les délais légaux.

Monsieur Marzouki Hassoun titulaire de la CIN n°01400922 demeurant à la Rue El Canal Tinja n°09 a loué à la société BASMA PRIX DE GROS, son Gérant Mansour Ben Sadok Jebahi titulaire de CIN n°01516118 partie morale du fonds de commerce sise Cité Habib Bourguiba Tinja vente touts produits alimentaires.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien et Sahafa le 9/5/2019.

2019W00196FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 12 Février 2019, enregistré à la recette des finances de Beb Souika Tunis, le 15/02/2019. Enrg n°19300438, Quit n°11484, Mr Mehrez Zouari CIN n°00372362, délivrée le 29/01/2007, a loué à Mme Amel Gaied, titulaire de la CIN n°05831362, délivrée le 14/3/2005 la totalité du fonds de commerce (Tous commerces), sis à 06 rue Houdaibia, Tunis.

La durée du bail est fixée à 2 ans renouvelables, du 01/02/2019 au 31/01/2021.

Cette annonce a été publiée, le 9/5/2019, au journal La Presse et La Presse aujourd'hui (Arabe).

2019402085FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association de Festival de Mahres pour la culture et le patrimoine

Siège : commune Mahres cité d'huilerie 3060 Mahres

Procès de constat : pv n°7346 fait le 27 juin 2018

Objectifs :

- Participer à la protection du patrimoine et revitaliser le mouvement économique et Organiser le Festival de Mahres pour la culture et le patrimoine.

2019X00738APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association :

Association Tawassol pour la culture, l'Information et le Multimédia.

Adresse de l'association :

Immeuble Ribat Médina, début route Gremda, Appartement 310 Sfax 3000.

Objectifs de l'association :

Etablissement de relations de communications avec la société civile dans un contexte culturo-médiatique.

Activités de l'association :

- Communication et échanges de compétences avec les associations culturelles.

- Participation à l'animation culturelle et médiatique de la cité.

- Renforcement du rôle de l'information associative

- Affermissement de la notion de culture et d'information de proximité dans les régions.

- Consolidation de compétences chez les jeunes pour une meilleure exploitation des multimédias.

2019X00739APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Metbasta sport

Siège : Metbasta

Président : Kais Fatnassi

Membres : Lotfi Fatnassi (secrétaire générale) Lotfi Ben Ali Fatnassi (trésorier)

Objectifs : encadrement des jeunes en sport

Spécialité : FootBall.

2019H00113APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de la culture alternative DHAJJA

Adresse : 31 rue de Tunis Beb Rmal 7000 Bizerte

Objectifs :

- Soutenir la décentralisation et la diffusion de la culture auprès de différents groupes et segments de la société.

- Encadrer les jeunes créatives.

- Diffuser et consolider la culture nationale et la développer.

- Encourager les jeunes à réaliser des productions créatives (musique, cinéma, théâtre ...)

Membres :

- Président : Dhia eddine Felhi

- Trésorière : Amira Mami

- Secrétaire général : Mohamed Baraketi

- Secrétaire assistant : Sirine Naouar.

2019W00192APSF1

Constitution d'une association

Nom : Iklaa

Type : Culture - éducation.

Objectifs : Diffusion de la culture et développement des talents culturels et intellectuels.

Bulletin de dépôt n° RR238550864 le 11-12-2018.

La structure administrative :

Le président : Béchir Tlili.

Vice-président : Ahmed Hamouda.

Le secrétaire général : Salah Hamouda.

Le Trésorier : Mehdi Rtimi.

2019O00032APSF1

Constitution

Nom de l'association : Jeunes Actifs

Association humanitaire

Adresse : 03 rue 7460 El Manar 1 - Tunis

Les objectifs :

1. La participation à la diffusion de la culture de citoyenneté.

2. La participation dans l'interaction avec les projets nationaux et régionaux et locaux.

3. La participation à la diffusion de la culture de la lutte coutre la corruption.

- Le président : Akrimi Ahmed

- Trésorier : Bouaziz Mohamed.

2019402071APSF1

Création du syndicat des copropriétaires du centre commercial, administratif et résidentiel

City Center 3

Angle Rue Ali Guermassi et Rue Mahmoud Shili - Centre Urbain Nord

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du18 avril 2019, enregistré à la recette des finances de la Charguia le 26 Avril 2019 sous le numéro 19702567 quittance numéro M052330 il a été constitué le bureau syndical des copropriétaires du centre commercial, administratif et résidentiel City Center 3 composé de:

1. Mr. Nizar Masmoudi, président élu lors de l'assemblée;

2. Mr. Iskander Zribi représentant de la société Tunisian Travel Agency propriétaire;

3. Mr. Walid Bouchoucha représentant de la société AUDEXA propriétaire ;

4. Mr. Kais Bouhaija ;

5. Mr. Iskander Belkhiria;

6. Mr. Mounir Meraii représentant de la société Mercure Immobilière propriétaire;

7. Mr. Souheil Amor représentant de la société U.H.D propriétaire;

8. Monsieur Rafik Belaid.

Le règlement de copropriété a été approuvé au courant de la même assemblée et il a été enregistré à la recette des finances de la Charguia le 3 mai 2019 sous le numéro 19802675, quittance numéro M056873.

Mr. Walid Bouchoucha a été nommé secrétaire général et Mr. Kais Bouhajja trésorier suivant la réunion du bureau syndical du 7 Mai 2019 enregistré à la Recette des Finances de la Charguia le 15 Mai 2019 sous le numéro 18902944 quittance numéro M060559.

Une copie du dossier juridique a été déposée au service compétent de la Municipalité de Tunis le 16 mai 2019, la décision d'approbation a été obtenue à la même date sous le numéro 1267.

2019402088APSF1

Constitution d'une association

1- Dénomination de l'association : Association de veille et d'analyses stratégiques et prospectives

2- Objet : Association de développement

3- Objectifs :

- La contribution à fournir les analyses prospectives dans les différents domaines stratégiques nationales, régionales et internationales en organisant des débats, séminaires, des, études et recherches exploratoires et prospectives. Elle vise également à procurer un espace de réflexion et de recherche aux élites nationales ayant de l'expérience et des connaissances dans les domaines stratégiques ainsi avoir des relations de partenariat avec des associations similaires à l'intérieur qu'à l'extérieur.

4- Siège social : Résidence Mariem Rue l'indépendance Apt 517 - 5ème Etage Ariana.

5- Les Membres :

Le Président : Mr Mahdi Tej.

Secrétaire général : Mr Souheil Nebli

Trésorier : Mr Raouf Yahyaoui.

2019402099APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence DAHLIAS

Avenue Ariana les roses Cité Ennasr 2

Suivant P.V enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 14/5/2019 quittance n°82990 enregistrement n°9702882, l'assemblée générale tenue le 3/5/2019 a accepté la démission de l'ancien bureau et a élu un nouveau composé des Sieurs : Abderaouf Jendoubi (président) Hatem Zaghla (trésorier) Ahmed Hamdi (membre) Mongi Mami (membre).

2019T00866APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale élective du Syndicat Tunisien des

Médecins Libéraux

Rue Aboubaker Al Moutawakel immeuble Ennassim Monplaisir, Tunis

Tel : 71.904.263

Suite au 12ème congrès du Syndicat Tunisien des Médecins Libéraux qui s'est tenu à Hammamet le 12, 13 et 14 avril 2019 la nouvelle commission administrative a été élue, de laquelle a émané le bureau exécutif qui se compose comme suit :

Président : Dr Samir Chtourou

Vice-président : Dr Samia Trabelsi

Secrétaire général : Dr Khemais Zaied

Secrétaire général adjoint : Dr Taieb Zouaoui

Trésorier : Dr Noureddine Majdi Mahrsi

Trésorier adjoint : Dr Nadia Hammami.

Membres :

Dr Foued Bouzaouch

Dr Jinene Ben Haj Rhouma

Dr Riadh Zaiter

Dr Souheil Slama

Dr Moslem Missaoui.

En outre, et en vertu de la loi relative aux syndicats professionnels, une copie des statuts, une copie du Pv de l'assemblée générale et une liste complète des membres du bureau exécutif, ont été déposées au siège du Gouvernorat de Tunis en date du 17/5/2019.

2019402118APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le jeudi vingt Juin l'an deux mille dix neuf (20/6/2019) à neuf heures du matin (9h) au siège du Tribunal de Première Instance de Sousse à la vente de l'Immeuble ci-dessous :

Le créancier poursuivant : Seif Eddine Eljemli, agriculteur demeurant à 3114 Menzel Mhiri Kairouan.

Le débiteur poursuivi : Mansour Ben Mosbeh Jaballah, agriculteur demeurant à la rue Mohamed Attia, Khezema Ouest Sousse.

L'immeuble objet de la vente : la totalité du bien qui correspond au local sis au rez-de-chaussée de l'Immeuble du débiteur situé à Rue Mohamed Attia Khezema Ouest Sousse, sa surface est de 110m² qui s'ouvre à Rue de Palestine Khezema Ouest Sousse, limité au sud par un Immeuble en deux étages en cours de construction au nom des fils Jarboui, à l'est par le domicile du débiteur et la Rue Mohamed Attia, au nord par le reste de la propriété du débiteur et à l'ouest par la Rue de Palestine et l'accès.

A l'étage du bien saisi, un appartement faisant la propriété des tiers, Le local saisi s'agissant d'un local commercial loué aux tiers correspondant à un fonds de commerce pour la vente des jouets pour les enfants.

La mise à prix : Deux cent quarante deux mille dinars (242000D), avec les frais légaux. Possibilité de visiter les lieux selon l'horaire administratif

Pour plus de renseignements contacter le Tribunal de Première Instance de Sousse ou l'étude Maître Sahloul Morsi Avocat poursuivant.

2019S00680VEPA1

Adjudication immobilière

Il sera procédé à la vente de l'immeuble ci-après le 27/6/2019 à 9 heures du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse au palais de justice de Sousse.

Le demandeur à la vente : Jameleddine Yacoub CIN n°02859980, domicile élu chez son avocat Maître Hédi Boufares.

Le débiteur saisi : Mohamed Abderraouf Gazah C.I.N n°02837440 demeurant 8 Rue Oman n°109 Msaken

L'immeuble mis en vente : la totalité de l'immeuble dénommé «Essaâda» objet du titre foncier n°70190 Sousse sis à Sousse délégation de Sousse, Gouvernorat de Sousse, rue Hammamet cité olympique de Sousse d'une superficie totale de 267 m² objet de la parcelle n°11 m², composée d'un rez-de-chaussée ayant des escaliers menant au premièr étage, un salon, 2 chambres, un groupe sanitaire et cuisine, le premier étage comprend 4 chambres, une salle de bain et un balcon, équipée en eau potable, électricité, gaz de ville, chauffage central et reliée aux conduites d'assainissement.

Les charges : 8 hypothèques inscrites au profit de la BIAT

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Boufares Avocat à la cour de cassation à son étude sise Rue Salah Saad à Sousse (M.F : 80180 P).

Mise à prix : 499 mille dinars + les frais de l'adjudication.

Observation : Pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou contacter l'Avocat poursuivant Maître Hédi Boufares. Pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2019S00681VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier poursuivant : Société générale de recouvrement des Créances, représentée par son directeur général, société anonyme, registre de commerce n°B117372002 inscrite au tribunal de 1ère instance de Tunis, matricule unique : 788628 G, siège social rue Alain Savary n°67 immeuble B 2ème étage cité les Jardins 2 - 1002 Tunis.

Débiteur saisi : Habib Ben Hedhili Belhadj Ali Rkhami, commerçant, registre de commerce n°A1114261996, carte d'identité nationale n°01929303, matricule unique : 140698W, sis à avenue 20 Mars n°10 impasse Ben Jomaa Kairouan et avenue de Ali Zouaoui Kairouan et à la route de Sabra Kairouan.

L'avocat poursuivant : Maître Hichem Ben Abdallah, avocat à la cour de cassation, sis à avenue de la République n°27 Sousse, matricule fiscal : 412807Z/P/000.

Désignation des immeubles saisis :

1- Café composé d'un étage supérieur et un rez-de-chaussée, le rez-de-chaussée, l'ouverture du coté ouest, composé d'une place couverte qui conduit à une salle ronde où se trouve un comptoir et une salle et un complexe sanitaire, extraite de l'ensemble des boutiques et les dépôts qui ouvrent directement sur la rue, d'une superficie de 320 m² et on peut monter vers le premier étage par un escalier à l'intérieur du café, composé d'une salle et où se trouve un bureau, la superficie du premier étage est de 150 m².

2- Laboratoire de pâtisserie l'entrée du coté ouest, d'une superficie de 180 m² adjacent à la boulangerie vers le coté nord, les murs sont composés de briques avec des colonnes en béton armé et le toit en béton et le plancher couverte de ciment et blocage.

La mise à prix des immeubles présentés à la vente : une mise à prix d'une somme de l'ordre de trois cent quatorze mille dinars (314.000.000 d) pour le café (le rez-de-chaussée et le premier étage) et (126.000.000d) pour le laboratoire de pâtisserie qui seront fixés le jour de l'audience par le tribunal.

Date et lieu de la vente : la vente des immeubles objets de saisi aura lieu à l'audience et devant la chambre des criéees auprès du tribunal de 1ère instance de Kairouan rue juge Noamen Kairouan, le lundi 01 juillet 2019 à partir de 9 heures du matin.

Conditions de visite de l'immeuble exposé pour la vente :

Aucune condition particulière pour visiter les lieux pendant la journée et toute personne intéressée pourra consulter le cahier des charges au greffe de la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Kairouan et au bureau de l'avocat poursuivant de la vente Maître Hichem Ben Abdallah, toute personne qui veut participer à l'enchère devra consigner le tiers du prix d'ouverture des enchères conformément à la loi avant le début de l'adjudication ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié en garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers ils doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2019S00685VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

1- La demanderesse : Béchir Ben Mansour Abdelkafi, Agriculteur, Titulaire de la CIN n°01105094 demeurant Rue Omar Ibn Khattab Sakiet Ezzit Sfax

2- Partie saisie :

- Anouar Ben Mansour Abdelkafi, Agriculteur, Titulaire de la CIN n°00357650 demeurant Rue Omar Ibn Khattab Sakiet Ezzit Sfax

Héritiers de Hédi Ben Mansour Abdelkafi qui sont :

- Sa Veuve Serra Bent Abdellafi Bellaj, Titulaire de la CIN n°01130178

- Dhouha Abdelkafi, Titulaire de la CIN n°

- Mouna Abdelkafi, Titulaire de la CIN n°08410221

- Lobna Abdelkafi, Titulaire de la CIN n°05371116

- Houda Abdelkafi, Titulaire de la CIN n°05336751

- Abdessalem Abdelkafi, Titulaire de la CIN n°05295409

Tous propriétaire, demeurant Rue Omar Ibn Khattab Sakiet Ezzit Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ennouri Avocat à la cour de cassation 27 Rue Haffouz Sfax - MF TV A0681624 Q/A/P/000

4- Immeuble mis en vente : La totalité de l'immeuble n'est pas inscrit se compose de deux pièces s'ouvrant à l'est et à l'ouest, Douiria, Hall, Sekifa, Maksoura et Majel d'un superficie de 465 mètres carrés limitée par au Sud Mohamed Abdelkafi, à l'Est Cheikrouhou, au Nord Anouari Abdelkafi, à l'Ouest passage d'où l'entrée et Abdelkafi sis Rue Ibn Khaldoun Oued El Guraoua Sakiet Ezzit route de Tunis km 7 Sfax.

5- Lieu et date de la vente : le lundi à neuf heure du matin le 01/7/2019 à la salle des criéees au Tribunal de Première Instance de Sfax sis Rue Victor Hugo.

6- Mise à prix : Cent un milles deux cent quatre vingt dix huit dinars (101.298.000)

7- La visite de lieu aura tous les jours.

2019X00743VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un immeuble immatriculé après rabais de 40%

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, avenue de l'armée, Imm Laadhar 1er étage. Matricule fiscal : 0502060EAP000.

Partie poursuivante : Société Tunisienne de recouvrement des créances STRC, représentée pour cette fin par son D.G dont le siège social est à 52 avenue Habib Bourguiba 1001 Tunis, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B196131999, Matricule fiscal : 1237/NP/M/000.

Partie poursuivies : - La société d'articles sanitaires et chauffage centrale Elloumi «SANICHEL» S.A.R.L représentée par son gérant inscrite au R.C sous le n°B1147271997, dont le siège social est au Bardo2, Rue Moncef Bey Tunis (partie débitrice).

- Hechmi Ben Mohamed Elloumi, gérant de Sté, demeurant à Tunis 98 rue Bab Elkhadra ou à Ariana 13 rue 1936 cité Ennasser (caution hypothécaire).

- Mohamed Ben Mohamed Elloumi, Gérant de Sté, demeurant à Tunis 98 rue Bab Elkhadra ou à Ariana 13 rue 1936 cité Ennasser (caution hypothécaire).

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°34251 Sfax dénommé «Essalem» qui consiste en un terrain non clôturé sis à Sfax, route Sidi Mansour km 8 à gauche en direction de ladite route. La superficie du terrain est de 1093 mètres carrés. L'accès à ce terrain se fait à travers une piste de 200 mètres de longueur à peu prés à partir de la route précitée. Le terrain est la propriété des deux cautions hypothécaires précitées à part indivise à raison la moitié chacun. Les deux parties saisies sont devenues propriétaires de l'immeuble en vertu de l'inscription faite sur le titre foncier n°34251 Sfax le 15/10/1998 dépôt à Sfax volume 63 n°530.

Mise à prix : elle est estimée après rabais de 40% à cent trente mille huit cent dinars (130.800d000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi vingt quatre juin deux mille dix neuf (24/6/2019) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Victor Hugo, à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. - Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax.

L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à cent trente mille huit cent dinars (130.800d000). Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X00749VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Korbi Souissi Manoubia

Avocat à la cour d'appel

1, rue d'Algérie - Nabeul, 1er étage

TVA : 964864

Tél : 72.223.155

A La demande de : Mr Raouf Korbi, qui a fait élection de son domicile au cabinet Maître Korbi Souissi Manoubia demeurant à 1, rue d'Algérie - 8000 Nabeul.

Contre : Mr Mohamed Naceur Mahmoud, demeurant à Beni Aychoun - Korba.

A La diligence de : Maître Korbi Souissi Manoubia, Avocat demeurant à 1 rue d'Algérie - Nabeul.

Immeuble à vendre : consiste en : 238.389 parts propriété de Mr Mohamed Nacer Mahmoud dans le terrain HOURIA43 objet du Titre Foncier n°607360 Nabeul sis à Beni Aychoun Korba consistant en la parcelle 694 de surface totale de 3678 mètres carrés divisés, 3678 parts, proche de la route qui mène de Korba à Tunis, a usage d'habitation UA3.

Mise à prix des parts : Dix huit mille six cent trente quatre dinars 391 millimes (18.634DT .391) frais en sus

Date et lieu de la vente : Lundi 17/6/2019 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance de Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

1/ pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3/ Pour prendre connaissante du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours heures ouvrables.

2019N00415VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Korbi Souissi Manoubia

Avocat à la cour d'appel

1, rue d'Algérie - Nabeul, 1er étage

TVA : 964864

Tél : 72.223.155

A La demande de : Mr Raouf Korbi, qui a fait élection de son domicile au cabinet Maître Korbi Souissi Manoubia demeurant à 1, rue d'Algérie - 8000 Nabeul.

Contre : Mr Maaouia Ben Tahar Mahmoud, demeurant à Beni Aychoun - Korba.

A La diligence de : Maître Korbi Souissi Manoubia, Avocat demeurant à 1 rue d'Algérie - Nabeul.

Immeuble à vendre : consiste en : 238.389 parts propriété de Mr Mohamed Nacer Mahmoud dans le terrain HOURIA43 objet du Titre Foncier n°607360 Nabeul sis à Beni Aychoun Korba consistant en la parcelle 694 de surface totale de 3678 mètres carrés divisés, 3678 parts, proche de la route qui mène de Korba à Tunis, à usage d'habitation UA3.

Mise à prix des parts : Dix huit mille six cent trente quatre dinars 391 millimes (18.634DT 391) frais en sus

Date et lieu de la vente : Lundi 17/6/2019 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance de Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

1/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3/ Pour prendre connaissante du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours heures ouvrables.

2019N00416VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après réduction de la mise à prix de 40%

Etude de Maître Atallah Mohamed Chokri

Avocat à la cour de cassation

Cité commerciale 2 Kairouan

Code fiscal : 140530B

Poursuivante : Henia Bent Mohamed Guizani, demeurant à la rue Abdessalem Bouraoui Ousseltia - gouvernorat de Kairouan.

Saisis : Héritiers d'Ali Ben Belgacem Bouraoui qui sont ses fils de sa femme Kadouja. Fawar : Abada - Dalila - Bechir - Mohamed - Kamel - Atig - Lassaad - Mounira - Hichem - Maher fils d'Ali Bouraoui, demeurant à la rue Ibn Arfa n°12 Ousseltia - Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Atallah Mohamed Chokri, Avocat à la cour de cassation cité commerciale 2 Kairouan.

Immeuble mis en vente : la superficie de 153 m² qui se constitue de 3 chambres, un patio, deux couloirs et un salon de coiffure de toute la maison; sise à Ousseltia limitée au sud par une maison qui appartient à Abderrahmane Bougrine, à l'Est par la propriété de Mohamed Naceur Bouraoui, à l'Ouest par les héritiers de Habib Farjaoui et Chrifa Haji au Nord la rue Ibn Arfa.

Mise à prix : est fixée à vingt sept milles six cents trente dinars après réduction de 40% auquel s'ajoute le montant deux milles cinq cent vingt et un dinars cinq cents trente et un millimes à titre de frais et honoraires fixé par le tribunal à l'audience du 6/5/2019.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de 8h à 17h.

Pour amples informations contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan ou est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2019H00114VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Abir Slim immeuble Sabbagh, 2ème étage Ksar Hellal

1/ Poursuivant : Adel Awin demeurant à Ksar Hellel et Sihem Awin demeurant à Ksar Hellel.

2/ Partie saisie : Amna Sassi demeurant à Bni Hassen

Les héritiers de Najia Fantar et son fils Cheker Zegya :

- Mongia Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Zahia Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Kamel Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Salwa Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Ridha Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Imed Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Sawssen Zegya demeurant à Ksar Hellel.

3/ Avocat poursuivant :

Maître Abir Slim CIN 06834882, immeuble Sabbagh, 2ème étage Ksar Hellal.

4/ Immeuble mis en vente : Immeuble d'habitation d'une superficie globale de 145 m² non titré sis à la rue de Bachir Kooli à Ksar Hellal

5/ Mise à prix : Soixante neuf mille neuf cent quatre vingt quinze dinars.

6/ Date et lieu de la vente : le mercredi 3/7/2019 à partir de 9h à la salle d'audience de tribunal de première instance de Monastir.

7/ La visite de l'immeuble: se fait tous les jours à partir de 10h du matin jusqua 19h00.

2019P00247VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

de la Société Civile Professionnelle "AVOCATS CONSEILS UNIS"

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : Banque de l'Habitat, société anonyme représenté par son gérant, Immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B138811996, ayant son siège social au 18, avenue Mohamed V - 1080 Tunis.

Partie saisie : Société de distillation et d'extraction des fleurs «SADEF» société anonyme S.A, représenté par président directeur général, Immatriculé au registre de commerce auprès de 1ère instance de Grombalia sous le n°B0779742010 dont le siège social est fixé à la Pépinière Elan Technologique Mrazgua Nabeul.

Deuxième adresse : N°17 Rue Béhira Cité Bostan Borj Louzir Ariana 2080.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de Cassation, de la Société

Civile Professionnelle "AVOCATS CONSEILS UNIS" sise rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier

A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis.

Les immeubles saisies : L'immeuble objet du titre foncier n°561983 Nabeul dont la superficie totale s'élève à 10950 m² divisée en 10950 parts dénommé (Ardh Sassi) et dont la superficie a été abaissée pour devenir 9806m² c'est à dire 9806 parts et la partie saisie est propriétaire de 4600 parts dans l'indivision.

La saisie porte sur la totalité des parts appartenant dans l'indivision à la partie saisie et qui s'élèvent à 4600 part sur 9806 parts dans l'indivision du titre foncier n°561983 Nabeul dénommé «Ardh Sassi» sis à Béni Khiar gouvernorat de Nabeul. L'immeuble ouvre sur une route dans la zone industrielle de Béni Khiar.

La superficie restante revenant à la partie saisie après déduction d'une superficie de 600 m² constituants sa participation dans la route s'élève à 4400 m² et sur laquelle est construite une usine dont la superficie couverte s'élève à 1000 m².

- L'usine est désertée et comprend des restes de vieux matériels servant à la distillation d'essences florales. L'usine est de construction légère et comprend 2 magasins vides couvrant 885 m². A l'extérieur se trouve l'administration couvrant une superficie de 78 m², un puits, un transformateur électrique couvrant 25m², un transformateur pour le gaz couvrant 12m², un bassin couvrant 45 m², un magasin pour le stockage et séchage couvrant 202 m².

L'immeuble est clôturé de l'extérieur et de l'intérieur sur une longueur de 302,14 m et une hauteur de 2,60 m.

Mise à prix :

La mise à prix s'élève à un million soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq dinars 953 millimes (1.078.285,D953)

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Nabeul Palais de justice de Nabeul, le lundi 1 juillet 2019 (01/7/2019) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de Nabeul où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2019402069VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur folle enchère

Le poursuivant :

Sophia Bent Hédi Jomni titulaire de la CIN n°05024804 demeurant à l'étranger en sa qualité de propriétaire de la moitié de l'immeuble domiciliée chez son avocat Maître Kamel Belhaj Brik ayant son étude au 10 Rue Hollande Tunis.

Le saisi :

Mr Khalil Ben Mohamed Mahdi Jomni demeurant à l'étranger au 141 Rue Château des Rentiers 75013 Paris France.

L'adjudicataire le fol enchérisseur : Madame Samira Mejri et monsieur Noureddine Jabnoune domiciliés au 10 rue El Koun Ras Tabia Tunis.

L'avocat poursuivant :

Maître Kamel Belhaj Brik Avocat à la cour de cessation, ayant son étude au 10 Rue Hollande Tunis.

Désignation de l'immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble appartenant au poursuivant et au saisi à parts égales indivises dénommé «Sophia 2» objet du titre financier 55031Ariana d'une contenance totale de 4- ares 67 ca, qui consiste eu une villa d'une superficie couverte de 130 m² se situant sur la rue Mohamed Salah Ben Mrad n°7 Menzeh 5, se composant d'un seul étage avec garage de 28 m², le reste de l'espace constitue un jardin.

Le montant de l'adjudication au profit du fol enchérisseur :

Le montant est fixé à cinq cent quatre vingt quinze mille dinars (595000.000) auquel est rajouté un montant de trois mille trois cent soixante deux dinars six cent soixante trois millimes (3362.663) à titre de dépens selon jugement d'adjudication n°2340 rendu le 26/3/2018 par le présent tribunal.

Mise à prix :

La valeur de la totalité de l'Immeuble objet de l'adjudication est estimée à huit cent douze mille sept cent dinars (812.700.000 D) frais en sus.

Date et lieu de l'enchère :

Le lundi 17 juin 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana à partir de 9 h.

Condition de visite de l'immeuble :

La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes.

A fin de consulter le cahier des charges il est à contacter le greffe du tribunal de première instance d'Ariana ou l'avocat chargé de la poursuite.

La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation du gouverneur du lieu de l'immeuble à vendre pour participer à l'adjudication.

2019402140VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation

Mohamed Laadhar

Comptable - Commissaire aux comptes

21 Rue Mohamad Hédi Khefacha - 3000 Sfax - Tunisie

En vertu de l'ordonnance sur requête n°409 du 20/11/2017 rendu par le président du tribunal de première instance de Sfax2, Monsieur Mohamed Laadhar est nommé liquidateur de l'héritage du feu Mokhtar Ben Sadok Bouali. Les créanciers sont invités à déposer leur titres de créances au siège de son bureau au 21 Av Mohamed Hédi Khefacha 3000 Sfax dans un délai de 30 jours de la date d'apparition de la présente annonce au JORT.

2019X00750VEPA2

Règlement judiciaire

Le Monde du Cable, Suarl

Siège social : Zl, Route Essomaa Beni Khiar 8060

RC : B077662005

M.F : 906833W/A/M/000

CNSS : 00229306 - 95

En application des articles 417, 432, 439 et suivants du code de commerce, monsieur le président du tribunal de première instance de Nabeul a, en vertu sa décision n°32 en date du 24/10/2018, ordonné la soumission de la Société Le Monde du Cable à la procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation, la désignation de Mme Neila Chebli juge commissaire et Mr Lotfi Khelifi en tant qu'administrateur judiciaire chargé du contrôle des actes de gestion et l'assistance de ladite société.

Il a également ordonné la suspension des actes d'exécution visant le recouvrement de dettes antérieures à la période d'observation, l'arrêt du cours des intérêts et la suspension des délais de prescription.

En application de l'article 445 du code de commerce, les créanciers de la société Le Monde du Cable sont invités à inscrire leurs créances appuyés de leurs justificatifs entre les mains de l'administrateur judiciaire M Lotfi Khelifi à son étude sis au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tel : 71-842-870 et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la république tunisienne et 60 jours pour les créanciers étrangers.

Cet avis annule et remplace l'avis publié au Jort n°10 page 522 du 22/01/2019.

2019N00406VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL

S.A au capital de 3 082 500 dinars

Siège social : Hôtel Cedriana Zone Touristique Midoun Djerba

R.C : B126881997

M.F : 042707L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Cedrianotel sont invités à assister le mercredi 26 juin 2019 à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018

- Autorisation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Assemblée générale extraordinaire, à l'issue de la première, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2019T00863SANB3

Convocation

SOCIETE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Société anonyme

Au capital de 6 725 000 Dinars

Siège social : Hôtel Anaïs BP 224 - 8050 Hammamet

R.C : B122561997

M.F : 022874Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Tourisme et de Loisirs sont invités à assister le jeudi 27 juin 2019 à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2015 et 2016

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2015 et 2016

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2015 et 2016

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Assemblée générale extraordinaire, à l'issue de la première, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2019T00864SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SIAME

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

Société anonyme

Au capital de 14 040 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle, 8030-Grombalia

Registre national des entreprises : 0011723Q

MF : 0011723Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2019 à 9 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

2- Examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018;

3- Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la "SIAME" relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

6- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME

7- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe "SIAME" relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

8- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe "SIAME" arrêtés au 31/12/2018 ;

9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 ;

11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

12- Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions;

13- Pouvoirs pour formalités.

2019R01487SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES "SNBG"

Société anonyme

Au capital de 30 205 500 dinars

Siège social : Z.I Grombalia 8030

R.C : N°B1109031996 Grombalia

M.F : N°005234P/A/M/000

La Société Nouvelle des Boissons Gazeuses informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire suivie de son assemblée générale extraordinaire se tiendront le 18/6/2019 à 12 h à son siège administratif sis à ZI Mghira2 Fouchana Ben Arous en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'assemblée générale ordinaire :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Nomination des commissaires aux comptes

- Autorisation de crédits

- Fixation des jetons de présence

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour l'assemblée générale extraordinaire :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01492SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TRADENET

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

MF : 0736202/X/A/M

Siége social : rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Tunisie TradeNet sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 26 juin 2019 à 9h30 au siège de la société sis aux Berges du Lac - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité de la société pour l'année 2018

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial).

3. Approbation du bilan et des états financiers de l'exercice 2018

4. Approbation des conventions spéciales prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018

6. Quitus aux membres du conseil d'administration

7. Octroi de jetons de présence aux administrateurs

8. Pouvoirs pour formalités.

Les documents et les projets de résolutions correspondants à cette assemblée générale sont disponibles au siège social de TTN, et ce à partir du 11 juin 2019.

2019R01493SANB3

DELICE HOLDING - DH -

Société anonyme

Au capital de 549 072 620 dinars divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant unique : 1299178L

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING - SA "DH" informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le jeudi 20 juin 2019 à 15h à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. Principal, rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés;

3- Approbation des conventions réglementées;

4- Quitus aux Administrateurs ;

5- Affectation du résultat;

6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

7- Rémunération des membres du comité permanent d'audit ;

8- Nomination des Administrateurs ;

9- Nomination d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;

10- Nomination des Commissaires aux Comptes;

11- Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales;

12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour dès la parution de cet avis, au siège social de la société DELICE HOLDING - SA- "DH" à l'immeuble le Dôme, les Berges du Lac, rue du Lac Léman (Direction Administrative & Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h.

2019R01494SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER

SA au capital de 3 000.000D

Siège social : Immobilière NABLI Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la société «RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 15 Juin 2019 à 18h30 au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Questions diverses.

2019S00683SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER

SA au capital de 3 000.000D

Siège social : Immobilière NABLI Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la société «RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 15 juin 2019 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2019S00684SANB3

Convocation pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire

Société des Bitumes de Sidi Bouzid

SA au capital : 1250 000 DT

Siège social : résidence Lac 2001 Imm prima bloc C les Berges du Lac Tunis

RC : B2419332004

MF : 873886D

Vous êtes cordialement invités(e) à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société des Bitumes de Sidi Bouzid qui se tiendra le samedi 15 juin 2019 à 10 heures aux locaux de la Société des Bitumes de Sousse, sis à l'avenue HédiNouira zone portuaire de Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Jeton de présence

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandât des administrateurs Messieurs Guizani Tahar, Ketari Taieb et Madame Hajri Epouse Ketari Souad pour une durée de 3 ans 2019, 2020, 2021.

- Nomination du commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans 2019, 2020, 2021.

- Questions diverses.

Tous les documents sont mis à votre disposition aux locaux de la société des bitumes de Sousse.

2019S00686SANB3

Convocation pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire

Société des Bitumes de Sousse

SA au capital 400 000DT

Siège social : résidence Lac 2001 Imm prima bloc C les Berges du Lac Tunis

RC : B14232001

MF : 752918X

Vous êtes cordialement invités(e) à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société des Bitumes de Sousse qui se tiendra le samedi 15 juin 2019 à 9 heures aux locaux de la société, sis à l'avenue Hédi Nouira zone portuaire de Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Jeton de présence

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandât des administrateurs Messieurs Guizani Tahar, Ketari Taieb et Madame Hajri Epouse Ketari Souad pour une durée de 3 ans 2019, 2020, 2021.

- Nomination du commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans 2019, 2020, 2021.

- Questions diverses.

Tous les documents sont mis à votre disposition aux locaux de la société des bitumes de Sousse.

2019S00687SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019

Société HOTELIERE "SUN BEACH"

HOTEL ROYAL KENZ

Société anonyme

Au capital de 5 799.270 dinars

Siège social : Route Touristique - Jinene El Kantaoui Hammam Sousse

RC : 131591996 Sousse

MF : 047344 A/A/M/000

Les actionnaires de la Société Hôtelière Sun Beach Hôtel Royal Kenz, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à onze heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;

- Examen des états financiers de l'exercice 2018;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2018 ;

- Approbation des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018;

- Questions diverses.

Les documents devant être soumis à l'assemblée conformément à la loi, sont tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, durant les 15 jours précédent la tenue de l'assemblée générale.

2019S00688SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 12 juin 2019

Société POLY SIEGES

Société anonyme

Au capital de 988 000 dinars

Siège social : Route de Tunis - Km 11

RC : B171901996

MF : 010452 G-A-M 000

Les actionnaires de la Société Poly Sièges, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 12 juin 2019 à onze heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

- Examen des états financiers de l'exercice 2018 ;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2018;

- Approbation des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Questions diverses.

Les documents devant être soumis à l'Assemblée conformément à la loi, sont tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, durant les 15 jours précédent la tenue de l'Assemblée Générale.

2019S00689SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL"

S.A. au capital de 352.800 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

RC : B2512652004

M.F : 580 249 B A M 000

Les actionnaires de la Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 15 juin 2019 à 09h au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018

6- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciale

7- Quitus aux administrateurs.

8- Acquisition matériel de transport.

9- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2019X00746SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Refendage de la Tôle "SORETOL"

S.A. au capital de 6.400.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

R.C : B187141996

M.F : 008493 W A M 000

Les actionnaires de la société de refendage de la tôle "SORETOL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 15 juin 2019 à 11 h au siège social de la société en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018

6- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

7- Quitus aux administrateurs

8- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

9- Renouvellement du PDG et limitation du pouvoir

10- Approbation d'achat du matériel

11- Approbation pour obtention crédit bancaire

12- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2019X00747SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

relative à l'exercice 2018 qui se tiendra le mardi 25 juin 2019

Polyclinique El Bassatine

SA au capital de 4.500.000 dinars

Siège social : Cité Jardins II - 3002 Sfax

RNE : Identifiant unique n° : 017861 B

Matricule fiscal : 017861B/A/M/000

Les actionnaires de la Société Anonyme Polyclinique El Bassatine sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société, le mardi 25 juin 2019 à 18 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

3) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6) Approbation des dons et subventions accordées.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

9) Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2018, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2019X00755SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISIENNE DE L'INDUSTRIE DU BOIS

S.T.I.B

Société anonyme

Au capital de 820.000,000 dinars

Siège social : Rue de ('Energie Solaire, La Charguia, Tunis, C/O CNT

RC : B155961997

MF : 002383P A M 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le vendredi 21 juin 2019 à 11h au siège social, Rue de l'énergie solaire Charguia1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2018.

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil et les administrateurs.

8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

2019X00756SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN

Société anonyme

Au capital de 1.440 000,000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 Sfax

RC : B145531996

MF : 011341 E A M 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Comptoir National Tunisien sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le vendredi 21 juin 2019 à 11 h30 à la succursale de Tunis rue de l'énergie solaire - Charguia 1 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2018,

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7) Franchissement de seuils de participations.

8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, le Directeur Général et les administrateurs.

10) Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2018.

11) Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018.

12) Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018.

2019X00757SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE RESIDENCE DJERBA AZUR

SA au capital de 1.550.580 Dinars

Siège social : Sidi Mehrez Houmet Souk Djerba

RC : B128622001

MF : 769212DAM000

Mat CNSS : 228340-02

Messieurs les actionnaires de la société Résidence Djerba Azur sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 26 Juin 2019 à 11 Heures à l'hôtel VILLA AZUR sis Sidi Mehrez Houmet Souk Djerba, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la cession de la totalité des actions de la société.

2. Agrément des nouveaux actionnaires et renonciation de tous les actionnaires à leur droit de préemption.

3. Démission du conseil d'administration et quitus aux administrateurs pour leur gestion.

4. Questions diverses.

2019M00235SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE RESIDENCE DJERBA AZUR

SA au capital de 1.550.580 Dinars

Siège social : Sidi Mehrez Houmet Souk Djerba

RC : B128622001

MF : 769212DAM000

CNSS : 228340-02

Messieurs les actionnaires de la société Résidence Djerba Azur sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 juin 2019 à 10 Heures à l'hôtel VILLA AZUR sis Sidi Mehrez Houmet Souk Djerba, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'activité en 2018

2- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018 et une situation intermédiaire au 31 Mars 2019.

3- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion.

4- Questions diverses.

2019M00236SANB3

Convocation

Société «ESSIDTRADING COMPANY»

Société anonyme

Au capital social de 850.000 dinars

Matricule fiscal : 1095593 S/B/M/000

N° Affiliation C.N.S.S : 303512-96

Siège social : Avenue El Arbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les actionnaires de la société «ESSID TRADING COMPANY s.a» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 10/6/2019 à 10h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Modification de l'objet social.

Modification de l'article 02 des statuts.

2019N00409SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Attijari VALEURS SICAV

«Société en cours de liquidation»

Siège social : Imm Fekih, Rue des Lacs Mazurie, Berges de Lac - Tunis

Capital : 500 000 Dinars

MF : 0492473Q/N/M/000

Identifiant Unique : 0492473Q

Le liquidateur convoque les actionnaires à une assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 13 Juin 2019 à 11h au deuxième

étage de l'immeuble Fekih, Rue des Lacs de Mazurie- Les berges du Lac - 1053 Tunis, pour se prononcer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du liquidateur et du commissaire aux comptes ;

2- Constat de la clôture des opérations de liquidation de la société;

3- Approbation des comptes définitifs de la liquidation;

4- Quitus au liquidateur pour sa gestion et sa mission de liquidation ;

5- Décision de clôturer la phase de liquidation;

6- Décider du lieu de dépôt des livres, papiers et documents relatifs à la société.

Tout actionnaire pourra prendre communication des documents comptables et sociaux que la loi permet au siège social de la société Attijari VALEUR SICAV.

2019402064SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Attijari Placements SICAV «Société en cours de liquidation»

Siège social : Imm Fekih, Rue des Lacs Mazurie, Berges de Lac, Tunis

Capital : 500 000 Dinars

MF : 0492474R/N/M/000

Identifiant Unique : 0492474R

Le liquidateur convoque les actionnaires à une assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 13 Juin 2019 à 10h au deuxième étage de l'immeuble Fekih, Rue des Lacs de Mazurie - Les berges du Lac - 1053 Tunis, pour se prononcer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du liquidateur et du commissaire aux comptes;

2- Constat de la clôture des opérations de liquidation de la société;

3- Approbation des comptes définitifs de la liquidation ;

4- Quitus au liquidateur pour sa gestion et sa mission de liquidation;

5- Décision de clôturer la phase de liquidation;

6- Décider du lieu de dépôt des livres, papiers et documents relatifs à la société.

Tout actionnaire pourra prendre communication des documents comptables et sociaux que la loi permet au siège social de la société «Attijari Placement SICAV».

2019402065SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société D'ETUDE, DE REALISATION, D'AMENAGEMENT ET D'HYDRAULIQUE "SERAH"

S.A au capital 200.000 Dinars

3 rue Mahmoud El Matri 1002 Tunis

RC : N°B169601996

MF : 031071M/A/M/000

N° d'affiliation à la CNSS : 77 280 - 68

Suivant PV de la réunion de CA en date du 23/4/2019 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène en date du 9/5/2019 sous le n°19802756 quittance n°52233, le Conseil convoque Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire pour le mardi 18/6/2019 à 11h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes et approbation;

- Approbation des états financiers, affectation des résultats et quitus au Conseil d'Administration

- Désignation des administrateurs de la société pour les exercices 2019/2020/2021

- Autres questions que soulève l'assemblée.

2019402087SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique du Lac - SA

Société anonyme

Au capital de 28.380.000 DT (totalement libéré)

Siège social : Rue du Lac de Constance

Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Tél : 71.960.000

Fax : 71.960.309

Matricule fiscal : 0496701A/A/M/000

Registre de commerce : B185311996

Le conseil d'administration de la Polyclinique les Berges du Lac convoque tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mardi 25 juin 2019 à 20H à l'espace ARENA aux Berges du Lac et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2018 (Société PBL & Groupe).

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 (comptes individuels PBL & comptes consolidés)

- Approbation des rapports d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2018 (Société PBL & Groupe)

- Approbation des états financiers arrêtés le 31/12/2018 comptes Individuels PBL & comptes consolidés)

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats.

- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 Quitus aux administrateurs.

- Election d'un nouveau bureau des membres du conseil d'administration pour un mandat 2019-2020-2021 et fixation des jetons de présence sur ladite période.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Polyclinique les Berges du Lac.

2019402092SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Polyclinique du Lac - SA

Société anonyme

Au capital de 28.380.000 DT (totalement libéré)

Siège social : Rue du Lac de Constance -

Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Tél : 71.960.000

Fax : 71.960.309

Matricule fiscal : 0496701A/ A/M/000

Registre de commerce : B185311996

Le conseil d'administration de la Polyclinique les Berges du Lac convoque tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 25 Juin 2019 à 19H à l'espace ARENA aux Berges du Lac et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révision des statuts PBL - CCGL.

2019402093SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CARTHAGE CREANCES SA

SA au capital de 300.000 Dinars

RC : 803224122013

MF : 1325087K/A/M

Siège social : Av. Hédi Nouira Immeuble Les Violettes - App 51- Ennaser 2 -1037 Ariana

Mesdames/Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société CARTHAGE CREANCES SA qui aura lieu le lundi 24 juin 2019, à 11 Heures, à résidence Zephyr Immeuble C, Appartement n°27 Ennasr 2- 2037-Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018 et approbation des conventions et/ou opérations qui y sont mentionnées;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018;

6. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2018;

8. Reconnaissance de dette Actionnaire;

9. Renouvellement du Mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2019402106SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PARTICIPATION ET DE GESTION

S.A au capital de : 200 000 dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035

MF : 014372A/M/M/000

RC : B1110941996

Messieurs les actionnaires de la STPG sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, 72 Bis Rue des Minéraux ZI La Charguia 2035 Tunis, le 28 juin 2019 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018,

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018,

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

2019402107SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société POLYCLINIQUE MONTPLAISIR

Société anonyme

SA au capital de 4 4600 000 dinars

Siège social : Av. Mohamed V - 03 Rue Elless Montplaisir Tunis

M.F : 889310X/A/M/000

R.C : B2438862004

Le conseil d'administration convoque messieurs les actionnaires en assemblée générale extraordinaire le 24 juin 2019 à 18.30 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Annulation de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2018.

2. Augmentation du capital réservée en numéraire et par compensation des créances avec renonciation des droits préférentiels de souscription.

2019402111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet-BiotechPole Sidi Thabet

Société anonyme

Au capital de 3.200.000 dinars

Siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana

RC : B2455292008

MF : 1062122J/A/M/000

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet, sont

convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 Juin 2019 à 9h30 mn, à la salle des Réunions de la pépinière d'entreprises de la Technopole Sidi Thabet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et présentation des états financiers dudit exercice.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire relatifs aux états financiers et aux opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers ainsi que des conventions réglementées relatives à l'exercice 2018.

- Jetons de présence au titre de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

2019402113SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société VIAMOBILE

S.S : Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication

Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana

MF : 1123386 X/A/M/000

RC : B24172272009

Messieurs les actionnaires de la société «VIAMOBILE» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 18 juin 2019 à 15 heures au siège social de la société sise au Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture el approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur général.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7. Fixation des jetons de présences des administrateurs.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019402115SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société VIAMOBILE

S.S : Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication

Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana

MF : 1123386 X/A/M/000

RC : B24172272009

Messieurs les actionnaires de la société «VIAMOBILE» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 Juin 2019 à 16 heures au siège social de la société sise au Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'objet social de la société et adoption de nouveaux statuts en conformité avec l'activité d'établissement de paiement;

2. Questions diverses;

3. Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019402116SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des exercices 2016 à 2018

Société L'AIGLE SICAF

Société anonyme

Au capital de 1 800 000 Dinars

Siège social : 5 - 7, Rue Kheireddine Barbarous 1001- Tunis

Identifiant Unique : 0433073 Z

Les actionnaires de la société anonyme «L'AIGLE SICAF» Société d'investissement à capital fixe (SICAF) au capital de un million huit cent mille Dinars (1 800 000D) sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la société le lundi 24 juin 2019 à dix heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018 ;

- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'Administration pour lesdits exercices.

- Approbation des Etats financiers desdits exercices ;

- Affectation des résultats desdits exercices ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux membres du conseil d'Administration et au directeur général;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Renouvellement du mandat du conseil d'Administration ;

- Questions diverses.

2019402117SANB3

Convocation pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 juin 2019 à 9H

LA SOCIETE ECONOMIC AUTO SA

Société anonyme

Au capital social de 9.000.000 dinars tunisiens

Siège social : 62, Avenue de Carthage, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0045814/B

Les actionnaires de la société ECONOMIC AUTO, société anonyme de droit tunisien, au capital social de neuf millions de Dinars Tunisiens (9.000.000 TND), sont convoqués à une assemblée générale ordinaire prévue pour le lundi 17 juin 2019 à 9H à la Route de Mornag Km7, Ben Arous - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du Jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de la présente assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur de la Société ;

9. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la Société, et

10. Pouvoirs pour formalités.

2019402131SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«WAYS TO PROGRESS S.A.»

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : 4, Rue Saint Fulgence Notre Dame 1082 Tunis

Identifiant fiscal : 0539482WAM000

Messieurs les actionnaires de la société «Ways Ta Progress S.A.» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2019 à 11 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;

- Examen et approbation des états financiers 2018 et affectation des résultats;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Pouvoirs pour formalités.

2019402132SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : TUNISIAN ITALIAN LIGHTING COMPAGNY

Siège social : Zone Industrielle El Kram

Capital : 2 770 000,000 TND

RC : B248252004

MF : 865520 CAM 000

Messieurs les associés de la société TUNISIAN ITALIAN LIGHTING COMPAGNY sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le 3/7/2019 à 10H, au Cabinet du Maître Slim Mallouche sis à l'immeuble Galaxie 2000 Tour D, 7ème étage, Rue d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1) Prise de décision conformément à l'article 142 du code des sociétés commerciales.

2) Questions diverses.

2019R01489SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : TUNISIAN ITALIAN LIGHTING COMPAGNY

Siège social : Zone Industrielle El Kram

Capital : 2 770 000,000 TND

RC : B248252004

MF : 865520 CAM 000

Messieurs les associés de la société TUNISIAN ITALIAN LIGHTING COMPAGNY sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 3/7/2019 à 09H, au Cabinet du Maître Slim Mallouche sis au Immeuble Galaxie 2000 Tour D, 7ème étage, Rue d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Analyse de la situation de la société

2/ Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018

3/ Convocation pour AGE en appliquant l'article 142 du code de commerce

4/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

5/ Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2018

7/ Décision de renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ECC Mazars.

8/ Quitus au gérant

9/ Questions diverses.

2019R01490SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES DISTRIBUTION SARL

Capital social : 13 107 600 DT

Siège social : Z.I 8030 Grombalia

Registre de commerce : B153891997

Matricule fiscal : 20601 GAM 000

La Société Nouvelle des Boissons Gazeuses Distribution informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire ainsi que son assemblée générale extraordinaire se tiendront le 18/6/2019 à 14 h à son siège administratif sis à ZI Mghira2 Fouchana Ben Arous, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'assemblée générale ordinaire :

- Ratification du mode et délai de convocation de rassemblée

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 115 du code des sociétés commerciales conclues durant l'année 2018

- Quitus à la gérance

- Nomination du commissaire aux comptes

- Pouvoirs du gérant

- Pouvoirs pour formalités.

Pour l'assemblée générale extraordinaire :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire

- Application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales

- Pouvoirs pour formalités.

2019R01491SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mahmoud Agricole

S.A.R.L au capital de 300.600 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

R.C : B0858342007

M.F : 1018046 NNM 000

Messieurs les associés de la Société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 15 juin 2019 à 10 h au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités de constitution de l'assemblée

2- Lecture et approbation des rapports du gérant des exercices 2016 - 2017 - 2018.

3- Approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2016 - 2017 - 2018.

4- Quitus aux gérants.

5- Renouvellement du mandat des gérants.

6- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des consultations au siège social de la société dans le délai légal.

2019X00745SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Bouzguenda Frères dont le siége social est situé au 41 rue 8600 à la zone industrielle Cherguia 1 à Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°57 en date du 1 Mars 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un parc de stationnement et d'entretien des engins de forage située à l'autoroute sud Km 4.5 à Tunis et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le gouverneur de Tunis ou Madame la présidente de la municipalité de Tunis ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Tunisienne de vêtements de Travail et de Loisir "V.T.L" dont le siège social est situé au rue Lac Toba n°3 les Berges de Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°142 en date du 13 Avril 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection située à proximité de la route régionale "RR43" (reliant Menzel Bou Zelfa à Menzel Temime) au Km 2 de la délégation de Menzel Bou Zelfa du gouvernorat de Nabeul et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Menzel Bou Zelfa.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de

l'établissement projeté seront reçues par Messieurs la gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Menzel Bou Zelfa ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "CARTHAGE OIL" dont le siège social est situé à la zone industrielle Saint Gobain Mégrine 2033 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°54 en date du 22 février 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un dépôt de stockage et de distribution d'hydrocarbures liquides située à la zone pétrolière de Radés du gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Radés.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Radés ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société de Conditionnement des Huiles Alimentaires dont le siége social est situé au 76 immeuble D village méditerranée à Rades gouvernorat de Ben Arous a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°89 en date du 22 Mars 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des huiles végétales, de conservation des produits alimentaire et de conditionnement frigorifique des légumes et des fruits située à la route de Béni Khalled Km 2 à Menzel Bou Zelfa gouvernorat de Nabeul et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la gouverneuse de Nabeul ou Messieurs le président de la municipalité de Menzel Bou Zelfa ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis au public

Le Président de la commune de Souk Jedid du Gouvernorat Sidi Bouzid a l'honneur d'informer le public qu'il a été élaboré un Projet d'exemple de Configuration Urbaine de la commune de Souk Jedid à l'échelle de 1/2000 et qu'elle est sous réserve de vous au siège de la commune pour deux mois à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et pour ceux qui sont intéresses, ils sont appelés à déposer leurs observations au registre d'inspection ouvert pour ce but au siège de la commune ou bien transmettre une note d'opposition via accès garanti au président de la commune de souk Jedid.

2019X00744DIVD2

Avis

Mr Mondhir Ben Ahmed Masmoudi annonce qu'il possède un étage de villa composé de 4 chambres et une cuisine édifié sur une maison située route de Manzel Chekir km 4.5 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00751DIVD2

Avis

Fadhila Bent Mahmoud Triki déclare qu'elle est propriétaire d'un terrain renfermant une maison et un Houche sis à la route de Tunis Km 7 Sfax.

Elle a égarée les titres de propriété et il désire tirer une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Ali Eddris et Mohamed Maamoun Karrar et des registres des notaires Ali Eddris et Zouhi Kallel.

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem rue des Notaires Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X00752DIVD2

Avis

Monsieur Hédi Ben Sadok Taktak avis être propriétaire d'un terrain d'une superficie 3710m² située à la route de Taniour Km12 Sfax lui revenant par acte de partage datée 29 janvier 2006 par les deux notaire Sadok Kamoun et Mohamed Abid enregistré à Sfax le 23/3/2006 Quittance n°M018691 que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 70 jours de la date du présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X00754DIVD2

Avis

Les Héritiers de Mr Béchir Kriaa annoncent qu'ils possèdent une maison sise route de Tunis km 2 Sfax.

Leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00759DIVD2

Nomination d'un tuteur

Nomination de madame Rabia Bent Mohamed Mouldi Derouich comme tutrice de son fils "l'interdit" Rami Ben Abd Razzak Derouich pour administrer et gérer pleinement ses affaires et ses biens suivant un jugement de tutelle pris par le tribunal de première instance de Grombalia n°5050 daté le 26/02/2019.

2019N00405DIVD2

Perte d'un Certificat de propriétaire

Suite à l'attestation de perte n°252 datée le 14/5/2019 déclare Mr Mehdi Belhaj Fradj, titulaire de la carte d'identité nationale n°0751627 émise à Tunis le 8/11/2017 la perte du certificat de propriété n°03/63407 lié au titre foncier n°20386 sise à Mahdia.

2019P00248DIVD2

GAT VIE

Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie (Publiables) au 31/12/2018 (en DT)

approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2019

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2018	2017
Actifs incorporels	249 568	249 568	0	0
Actifs corporels d'exploitation	355 494	223 899	131 594	119 742
Placements	118 077 801	1 021 015	117 056 786	79 638 300
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	3 233 439	0	3 233 439	17 559 204
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 566 171		1 566 171	1 315 489
Créances	7 256 528	736 429	6 520 099	6 419 968
Autres éléments d'actif	5 785 411	57 180	5 728 232	3 728 525
TOTAL ACTIF	**136 524 411**	**2 288 091**	**134 236 320**	**108 781 227**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2018	2017
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	9 532 134	8 583 222
Résultat net de l'exercice	2 359 966	1 788 912
Total capitaux propres avant affectation	**11 892 100**	**10 372 134**
Passif		
Autres Passif financiers		
Provisions pour risques et charges	376 732	304 404
Provisions techniques brutes	114 681 812	76 217 132
Provision des contrats en Unité de compte	3 411 561	18 790 443
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 566 171	1 315 489
Autres dettes	1 294 961	937 853
Autres passifs	1 012 983	843 772
Total passif	**122 344 220**	**98 409 094**
Total des capitaux propres et du passifs	**134 236 320**	**108 781 227**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	2018			2017
	BRUT	CESSION	NET	
Primes	41 757 969	-783 462	40 974 507	25 959 164
Produits des placements	8 728 122	0	8 728 122	6 302 188
Plus values non réalisées sur placements	0	0	0	93 190
Charge de sinistres	-21 408 833	317 670	-21 091 163	-9 382 562
Variation des autres provisions Techniques	-22 595 778	121 194	-22 474 584	-18 898 793
Participation aux bénéfices et ristournes	-28 502	0	-28 502	288 652
Frais d'exploitation	-1 958 234	44 722	-1 913 512	-1 518 288
Autres charge techniques	-747 044		-747 044	-595 796
Charges de placements	-362 000	-16 531	-378 531	-374 950
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-320 504		-320 504	-202 535
Résultat Technique Vie	**3 065 195**	**-316 406**	**2 748 788**	**1 670 271**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2 018	2 017
Résultat technique Non Vie		
Résultat technique Vie	**2 748 788**	**1 670 271**
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Vie	320 504	202 535
Autres Produits non techniques	16 307	6
Autres Charges non techniques	-4 297	-1 695
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**3 081 303**	**1 871 117**
Impôt sur résultat	-631 169	-73 725
Pertes Extraordinaires	-90 167	-8 480
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**2 359 966**	**1 788 912**

ÉTAT DES ENGAGEMENT HORS BILAN	2018	2017
Engagements reçus	949 895	949 895
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	1 748 833	-773 103
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-38 908	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-840 000	-867 218
Variation de trésorerie	**869 925**	**-1 640 320**
Trésorerie au début de l'exercice	**1 159 637**	**2 799 957**
Trésorerie de fin d'exercice	**2 029 562**	**1 159 637**

Extrait des Notes aux états Financiers au 31/12/2018

I. NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

* Le bilan de l'exercice 2017 totalise tant à l'actif qu'au passif 134 236 320 dinars (dont 9 532 134 Dinars comme total Capitaux propres avant résultat de l'exercice) contre 108 781 227 dinars en 2017 accusant ainsi une hausse de 23,4%.
* L'exercice 2017 a dégagé un résultat bénéficiaire net d'impôt de 2 359 966 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 1 788 912 dinars en 2017
* Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2017 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 40 974 507 dinars contre 25 959 164 dinars l'exercice 2017.

Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2018 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2019

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPERATIONS NETTES	
			2 018	2 017
Actifs incorporels	249 568	249 568	0	0
Actifs corporels d'exploitation	355 494	223 899	131 594	119 741
Placements	118 077 801	1 021 015	117 056 786	79 638 300
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	3 233 439	0	3 233 439	17 559 204
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 566 171		1 566 171	1 315 489
Créances	7 256 528	736 429	6 520 099	6 419 967
Autres éléments d'actif	5 785 411	57 180	5 728 232	3 728 525
Total de l'actif	**136 524 411**	**2 288 091**	**134 236 320**	**108 781 227**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 018	2 017
Capitaux propres		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	853 962	653 120
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Réserve spéciale pour réinvestissement	778 818	778 818
Résultat reporté	1 696 006	656 882
Total capitaux propres après affectation	**10 772 100**	**9 532 134**
Passif		
Autres Passifs financiers		
Provisions pour risques et charges	376 732	304 404
Provisions techniques brutes	114 681 812	76 217 132
Provision des contrats en Unité de compte	3 411 561	18 790 443
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 566 171	1 315 489
Autres dettes	2 414 961	1 777 853
Autres passifs	1 012 983	843 772
Total du passif	**123 464 220**	**99 249 094**
Total des capitaux propres et du passif	**134 236 320**	**108 781 227**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	7 000 000			7 000 000
Réserves Légales	287 609	150 842		438 451
Réserves Facultatives	213 511			213 511
Modifications comptables liés à un changement de mét	443 314			443 314
Fonds Social	152 000	50 000		202 000
Résultats Reportés	656 882	1 039 124		1 696 006
Réserve spéciale pour réinvestissement	778 818			778 818
Résultats de l'exercice 2018	2 359 966	-1 239 966	-1 120 000	0
Total des Capitaux Propres	**11 892 100**	**0**	**-1 120 000**	**10 772 100**

2019R01470BCFA5

GROUPE GAT ASSURANCES

Bilan, Comptes de résultats et Flux de Trésorerie consolidés au 31/12/2018 (en DT)

approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2019

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2018	2017
Actifs incorporels	10 755 705	-8 600 332	2 155 373	2 352 901
Actifs corporels d'exploitation	19 263 568	-12 513 553	6 750 015	5 901 595
Placements	413 441 015	-23 174 535	390 266 479	330 011 162
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	3 233 439	0	3 233 439	17 559 204
Part des réassureurs dans les provisions techniques	58 852 145	0	58 852 145	49 037 442
Créances	116 218 903	-27 624 139	88 594 764	74 202 867
Autres éléments d'actif	26 084 037	-1 705 402	24 378 634	25 197 274
TOTAL ACTIF	**647 848 811**	**-73 617 962**	**574 230 850**	**504 262 446**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2018	2017
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	81 568 667	72 941 159
Résultat net de l'exercice	9 351 152	13 086 598
Total des Capitaux Propres Consolidés	**90 919 819**	**86 027 757**
Réserves Hors Groupe	161 022	130 189
Résultat Hors Groupe	30 382	24 996
Total des Interêts Minoritaires	**191 404**	**155 184**
Passif		
Autres Passif financiers	16 285 285	12 586 343
Provisions pour risques et charges	12 800 846	12 246 002
Provisions techniques brutes	365 828 895	299 055 135
Provisions techniques de contrats en unités de compte	3 411 561	18 790 443
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	56 757 602	46 929 115
Autres dettes	22 374 549	23 400 953
Autres passifs	5 660 889	5 071 514
Total passif	**483 119 627**	**418 079 505**
Total des capitaux propres et du passifs	**574 230 850**	**504 262 446**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2018	2017
Primes acquises	169 669 000	-39 134 569	130 534 432	116 172 487
Produits des placements alloués	11 610 962	0	11 610 962	10 820 035
Autres Produits techniques	193 055	0	193 055	22 643
Charge de sinistres	-122 794 690	18 780 093	-104 014 596	-85 847 776
Variation des autres provisions techniques	365 396	0	365 396	-187 028
Participation aux bénéfices et ristournes	-2 428 343	79 407	-2 348 936	-923 869
Frais d'exploitation	-31 131 841	9 073 132	-22 058 709	-20 847 595
Autres charges techniques	-6 124 216	0	-6 124 216	-8 756 548
Résultat Technique Non Vie	**19 359 322**	**-11 201 936**	**8 157 386**	**10 452 348**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	2018	2017
Primes	43 485 446	-973 260	42 512 186	28 850 859
Produits des placements	8 812 408	0	8 812 408	6 470 447
Autres Produits techniques	0	0	0	99 625
Charge de sinistres	-22 568 984	572 849	-21 996 135	-10 059 912
Variation des autres provisions techniques	-22 557 295	121 194	-22 436 101	-18 926 915
Participation aux bénéfices et ristournes	-34 548	0	-34 548	197 902
Frais d'exploitation	-2 320 779	44 722	-2 276 058	-1 899 391
Autres charge techniques	-826 797	0	-826 797	-769 035
Charges de placements	-377 478	-16 531	-394 009	-387 257
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-320 507	0	-320 507	-202 527
Résultat Technique Vie	**3 291 464**	**-251 025**	**3 040 439**	**3 373 798**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2018	2017
Résultat technique Non Vie	**8 157 386**	**10 452 348**
Résultat technique Vie	**3 040 439**	**3 373 798**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	18 536 209	16 856 476
Charges des placements Non Vie	-3 582 488	-2 919 544
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Non Vie	-11 610 962	-10 820 035
Autres produits non techniques	910 858	278 751
Autres charges non techniques	-649 279	-675 698
Produit des autres activités	7 898 085	8 790 593
Charges des autres activités	-7 830 407	-8 631 513
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**14 869 841**	**16 705 175**
Impôt sur résultat	-4 814 472	-3 585 101
Gains extraordinaires	-673 836	-8 480
Résultat Net de l'exercice	**9 381 534**	**13 111 593**
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé	-30 382	-24 996
Résultat Net Part du Groupe	**9 351 152**	**13 086 598**

(*) Montants retraités pour le besoin de comparablité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2018	2017
Engagements reçus	2 202 685	2 139 640
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	2 682 247	-6 595 921
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-5 453 622	-10 958 363
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 259 084	20 854 805
Variation de trésorerie	**-1 512 291**	**3 300 521**
Trésorerie au début de l'exercice	**11 021 898**	**7 721 377**
Trésorerie de fin d'exercice	**9 509 607**	**11 021 898**

2019R01508BCFA5

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus